Cas n°: UNDT/GVA/2010/079

Jugement nº: UNDT/2010/079

Date: 3 mai 2010 Original: anglais

**Devant**: Juge Jean-François Cousin

Greffe: Genève

**Greffier**: Victor Rodriguez

**KADRI** 

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

## **Conseil pour le requérant :**

Amal Oummih, Bureau l'aide juridique au personnel

## Conseil pour le défendeur :

Stephen Margetts, Section du droit administratif, Bureau de la gestion des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

Cas nº: UNDT/GVA/2010/079

Jugement n°: UNDT/2010/079

Les faits

1. Le 29 mars 2010, le requérant, un fonctionnaire de la Commission

économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), a fait

appel contre des décisions tendant à renouveler son engagement de durée déterminée

pour six mois seulement.

2. Le 31 mars 2010, la requête a été transmise au défendeur, qui a été prié de

soumettre une réponse dans un délai de 30 jours civils.

3. Par un courriel daté du 27 avril 2010, le requérant a informé le Tribunal que

son cas avait été « réglé de manière satisfaisante grâce à la médiation conduite par le

Bureau des services d'Ombudsman et de médiation des Nations Unies » et qu'il

souhaite clore le cas avec le Tribunal.

Conclusion

4. Compte tenu de l'accord réalisé grâce à la médiation, la requête est retirée et

le cas est clos.

(Signé) Juge Jean-François Cousin

Ainsi jugé le 4 mai 2010

Enregistré au Greffe le 3 mai 2010

(Signé) Victor Rodriguez, Greffier

Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Genève

Page 2 de 2